



ÉCOLE NATIONALE DES
PONTS
ET CHAUSSÉES



IP PARIS

**Décision n° 2025-51 du 26 juin 2025 conférant les titres de chercheur émérite et
de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées
(M. Picon)**

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,
Sur proposition du président du département d'enseignement « Sciences humaines et sociales » et du
directeur du laboratoire techniques, territoires et sociétés,
Vu le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées, notamment ses article 4 et 6 ;
Vu l'avis du conseil d'enseignement et de recherche en date du 11 juin 2025
Vu l'avis du conseil scientifique en date du 18 juin 2025 ;
Vu la délibération n°25-06-21 du 25 juin 2025 du conseil d'administration ;

Décide :

Art. 1^{er}. - Le titre de chercheur émérite de l'École nationale des ponts et chaussées est conféré à M.
Antoine PICON, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts, pour une période de 5
ans.

Art. 2. – Le titre de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées, avec appellation de
professeur émérite de l'École nationale des ponts et chaussées, pendant la période fixée à l'article 1^{er}, est
conféré à M. Antoine PICON, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts.

Art. 3. – Le président du département d'enseignement « Sciences humaines et sociales » et le directeur
du laboratoire techniques, territoires et sociétés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
de la présente décision qui sera publiée au recueil des *Actes officiels* de l'École nationale des ponts et
chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 juin 2025.


ANTHONY BRIANT